



<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Ne s'acquittent pas de la CVEC les étudiants BCS (mais vous devez obtenir une attestation de non acquittement sur ce site). Les étudiants en HMONP n'ont aucune démarche à faire auprès du CROUS DE PARIS, ils sont d'emblée exonérés de la CVEC.

**Montants des droits d'inscription et de RÉ inscription appliqués durant l'année universitaire 2021/2022**

Cursus - LMD	1° CYCLE LICENCE			2° CYCLE MASTER		HMONP	DOCTORAT (École doctorale)
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 9	Années (6 - 7 - 8)
Taux réduits LICENCE 227 € et MASTER 317 € et HMONP 389 € (situation particulière)							
Droits d'inscription et de bibliothèque	373 €	373 €	373 €	512 €	512 €	630 €	0 €
Sécurité Sociale gratuite	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Médecine Préventive (gratuite)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total à payer à l'ENSAPM (gratuit si Boursier sur Critères Sociaux BCS ou BGF sauf HMONP)</b>	<b>373 €</b>	<b>373 €</b>	<b>373 €</b>	<b>512 €</b>	<b>512 €</b>	<b>630 €</b>	<b>0 €</b>
	Vous êtes exonérés des droits d'inscription en LICENCE, MASTER, MASTER CÉSURE si vous êtes Boursier sur Critères Sociaux (BCS) du CROUS ou Boursier du Gouvernement Français (BGF)					Payant dans tous les cas	

Paiement en ligne sur Taïga par PAYBOX à l'aide d'une carte bancaire

Mise à jour 2021 06 09